



**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
**AU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL**  
**SENIORS MASCULINS 3. SAISON 2024 - 2025**

**DEPARTEMENTALE MASCULINE 92 (DM3) – 12 ÉQUIPES**

**CHAMPIONNAT EN DEUX PHASES**

Première phase : 2 poules de 6 matches aller- retour à partir du WE des 12 & 13/10/2024

Deuxième phase : Poule A : les 3 premiers de chaque poule de 1<sup>ère</sup> phase.  
Matches Aller-Retour  
Poule B : les autres équipes de la 1<sup>ère</sup> phase. Matches Aller-Retour

Les 3 premières équipes de la poule A accéderont, à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase, à la DM2 pour la saison 2025-26.

Le premier, quant à lui, sera Champion des Hauts de Seine de DM3 pour 2024-25.

Tous les matches de la première phase devront être joués avant le **31/01/2025**.  
Début des matches de la deuxième phase le WE des 8 & 9/02/2025.

Tous les matches de la 2<sup>ème</sup> phase devront obligatoirement être joués pour le **03/06/2025**.

**Toute rencontre non jouée aux dates indiquées ci-dessus pourra être perdue par pénalité par les deux équipes.**

Matches remis le WE des vacances scolaires et en semaine.

**E-marque obligatoire.**

Durée des rencontres 4 X 10'.

Application des règlements du CD92.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés.

De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 15 jours à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, sauf pour le 1<sup>er</sup> match retour.**

**Rappel, les rencontres du samedi ne peuvent pas avoir lieu avant 19h, et celle du dimanche avant 13h30, sauf accord de l'adversaire.**

**UTILISATION obligatoire des dérogations via FBI** (notamment pour les jours situés en dehors du calendrier ou les horaires soumis à ACCORD de l'adversaire). Pas de délai

applicable, le Comité acceptera systématiquement les dérogations **AVEC** accord des 2 parties.

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDO

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDO **15 jours au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre.**

Tout groupement sportif recevant devra transmettre la feuille e-marque, au plus tard dans les 3 jours après la rencontre, sans quoi il se verra pénalisé du manquement prévu aux règlements. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet.

#### Règles de participations

LICENCES AUTORISÉES	Type de licence	OC	1C-1 CAST-2C-2 CAST-0CT-0 CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	4*	5	JH illimités
<b>Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».</b>					

\* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de quatre. **\*\*Rappel** : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés, réellement entrés en jeu, du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.